

DÉPARTEMENT  
de Seine-Maritime

EPCI :

EPCI à fiscalité propre

Effectif légal  
du conseil communautaire

Communauté de Communes Côte d'Albâtre

Élections

86

Nombre de conseillers en exercice

86

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de juillet,

à .....18..... heures .....39..... minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

Commune	Titre	Nom	Prénom	Présent (P) Absent (A) A donné Pouvoir (Po)
ANCOURTEVILLE SUR HERICOURT	Madame	LEGRAS	Magalie	P
ANGIENS	Monsieur	FERMENT	Jean-Marie	P
ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	Monsieur	NAZE	Bruno	P
AUBERVILLE	Madame	SCHILD	Maryvonne	P
AUTIGNY	Madame	MORSALINNE	Valérie	Po
BERTHEAUVILLE	Madame	IZABELLE	Véronique	P
BERTREVILLE	Madame	MAUBANC	Sophie	P
BEUZEVILLE LA GUERARD	Monsieur	BRÉANT	Luc	P
BLOSSEVILLE SUR MER	Monsieur	VANIER	Pascal	P
BOSVILLE	Monsieur	HOYÉ	Patrice	P
BOURVILLE	Monsieur	BOULLARD	Didier	P
BRAMETOT	Monsieur	ALIGNY	Jean-François	P
BUTOT VENESVILLE	Madame	BUQUET	Alexandra	P
CAILLEVILLE	Monsieur	BILLIEZ	Pierre-Luc	P
CANOUVILLE	Madame	DUMENIL	Annie	P
CANY-BARVILLE	Monsieur	BATUT	Xavier	P
CANY-BARVILLE	Madame	DOULET	Marie-Louise	P
CANY-BARVILLE	Madame	GIBOURDEL	Nicole	P
CANY-BARVILLE	Monsieur	JEGAT	Pierre-Yves	P
CANY-BARVILLE	Madame	LANGE	Barbara	P
CANY-BARVILLE	Monsieur	LARGILLET	Pascal	Po
CANY-BARVILLE	Monsieur	THÉVENOT	Jean-Pierre	P
CANY-BARVILLE	Monsieur	TRENDA	Patrick	P
CLASVILLE	Monsieur	BAILLET	Pascal	P
CLEUVILLE	Monsieur	APPERCELLE	Laurent	P
CRASVILLE LA MALLET	Monsieur	SIMON	Eric	Po
CRASVILLE LA ROQUEFORT	Monsieur	FAUCON	Patrice	A
CRINETOT LE MAUCONDUIT	Monsieur	ROUSSELIN	Marc	P
DROSAY	Madame	COMONT	Isabelle	P
ERMENOUVILLE	Monsieur	SEIGNEUR	Daniel	P
FONTAINE LE DUN	Madame	DUPUIS	Evelyne	P
FONTAINE LE DUN	Monsieur	ETIENNE	Philippe	P
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	Madame	CHANGEUX	Christine	P
GRAINVILLE LA TEINTURIERE	Monsieur	VIMONT	René	P
GUEUTTEVILLE LES GRES	Monsieur	LAMBION	David	P
HAUTOT L'AUVRAY	Monsieur	PEULVEY	Didier	P
HEBERVILLE	Monsieur	FOLLIN	Stéphane	P
HOUDETOT	Monsieur	RENAUX	Jean-Paul	P

INGOUVILLE SUR MER	Monsieur	DUBOC	Jean-Claude	P
LA CHAPELLE SUR DUN	Monsieur	DUBOSC	Christophe	P
LA GAILLARDE	Monsieur	LHEUREUX	Jérôme	P
LE BOURG DUN	Monsieur	DUFOUR	Philippe	P
LE HANOUIARD	Monsieur	LEBALLEUR	Jacques	P
LE MESNIL DURDENT	Monsieur	CARPENTIER	Bertrand	P
MALLEVILLE LES GRES	Monsieur	CHAUVENSY	Jean-Louis	P
MANNEVILLE ES PLAINS	Monsieur	FOUCHÉ	Gérard	P
NEVILLE	Madame	BONS	Cathy	P
NEVILLE	Monsieur	BOURDON	André-Pierre	P
NEVILLE	Monsieur	ROUSSEL	Robert	P
NORMANVILLE	Monsieur	GODEFROY	Laurent	P
OCQUEVILLE	Monsieur	LANCHON	Jean-Robert	P
OHERVILLE	Monsieur	JOLLY	Hervé	P
OUAINVILLE	Monsieur	THUNE	Bruno	P
OURVILLE EN CAUX	Monsieur	CARREIN	Philippe	P
OURVILLE EN CAUX	Madame	COUROYER	Odile	P
OURVILLE EN CAUX	Monsieur	DOUILLET	Jérôme	P
PALUEL	Monsieur	GASTON	Didier	P
PLEINE SEVE	Madame	LEROND	Béatrice	P
SAINT AUBIN SUR MER	Monsieur	DESCHAMPS	Joël	P
SAINT MARTIN AUX BUNEAUX	Monsieur	BAZIN	Pierre	P
SAINT PIERRE LE VIEUX	Monsieur	BOUST	Emmanuel	P
SAINT PIERRE LE VIGER	Monsieur	LEGROS	Daniel	P
SAINT RIQUIER ES PLAINS	Monsieur	VICTOR	Patrick	P
SAINT SYLVAIN	Madame	LOSAY-ANNEBIQUE	Sandrine	P
SAINT VAAST DIEPPEDALLE	Monsieur	MONNIER	Sylvain	P
SAINT VALERY EN CAUX	Madame	BRETTE	Lydie	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	CABIN	Philippe	P
SAINT VALERY EN CAUX	Madame	CORCEL	Valérie	P
SAINT VALERY EN CAUX	Madame	CORUBLE	Martine	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	DISTANTE	Raphael	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	GORGIBUS	Benjamin	P
SAINT VALERY EN CAUX	Madame	LE PAIH	Martine	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	LEPREUX	Alain	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	OUVRY	Jean-François	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	POLINSKI	Luc	P
SAINT VALERY EN CAUX	Monsieur	REGENT	Benjamin	P
SAINTE COLOMBE	Monsieur	BUREL	Jean-François	P
SASSEVILLE	Monsieur	HEROUARD	Rémi	P
SOMMESNIL	Monsieur	LECROQ	Antoine	P
SOTTEVILLE SUR MER	Madame	CHANGARNIER	Marie-Hélène	P
THIOUVILLE	Monsieur	ANQUETIL	David	P
VEAUVILLE LES QUELLES	Monsieur	COLIN	Gérard	P
VEULES LES ROSES	Monsieur	TASSE	Yves	P
VEULETTES SUR MER	Madame	GUILLOT	Françoise	P
VINNEMERVILLE	Monsieur	GEORGES	Daniel	P
VITTEFLEUR	Monsieur	FOIRET	Franck	P

Représenté par le suppléant M. GREGOIRE Yves

**1. Accueil des conseillers communautaires**

Le Président, Monsieur Jérôme LHEUREUX a accueilli les conseillers communautaires.

La séance a été ouverte par le Président en exercice qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus présents, absents, représentés.

M ou Mme BAZIN Pierre a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article. L. 2121-15 du CGCT).

Le Président a invité le conseil communautaire à délibérer sur la modification exceptionnelle du lieu de réunion, afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité (à la majorité ou l'unanimité) des suffrages exprimés.

**2. Modalités d'élection des autres membres du Bureau**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le Président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 49 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum, posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, dans sa rédaction en vigueur, était remplie<sup>1</sup>.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, les autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres

du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le(a) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : M. LOREUX Alain et M. HÉROUARD Remy

Et quatre scrutateurs : Mme CHANSARNIER Marie-Hélène, Mme COMONT Isabelle, Mme DOULET Marie-Louise et M. BREANT Luc

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il s'est vu remettre un bulletin blanc, une enveloppe. Il s'est rendu dans l'isoloir, a mis ensuite son bulletin sous enveloppe dans l'urne et a signé la liste d'émargement.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**3. Élection des autres membres du Bureau**

Le président a indiqué que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en plus des vice-président(e)s, sans limitation de nombre,

Le Président a rappelé que par délibération n°200716-03, le conseil communautaire a fixé à 3 le nombre d'autres membres du Bureau

Le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau. Il a été rappelé qu'ils sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

**3.1. Élection du premier membre du bureau**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants) ..... 85
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] ..... 83
- e. Majorité absolue <sup>2</sup> ..... 42

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>BATUT Xavier</u>	<u>41</u>	<u>quarante et un</u>
<u>SIBOURDEL Nicole</u>	<u>21</u>	<u>vingt et un</u>
<u>VANIER Pascal</u>	<u>21</u>	<u>vingt et un</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>3</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants) ..... 85
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c] ..... 84
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 43

<sup>1</sup> Si le tiers des conseillers nouvellement désignés est présent.  
<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.  
<sup>3</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.  
<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

*h*

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BATUT Xavier	46	quarante-six
GIBOURDEL Nicole	1	un
VANIER Pascal	37	trente-sept
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants).....
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c].....
- e. Majorité relative <sup>6</sup>.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier membre du bureau**

M. BATUT Xavier a été proclamé(e) premier membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième membre du bureau**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... 85
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c]..... 84
- e. Majorité absolue <sup>7</sup>..... 43

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUVENSY Jean-Louis	32	trente-deux
ITABELLE Véronique	52	cinquante-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>8</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants).....
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c].....
- e. Majorité absolue <sup>9</sup>.....

<sup>5</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>6</sup> La majorité relative correspond au plus grand nombre de voix obtenues par un candidat par rapport aux autres.

<sup>7</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>8</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité relative <sup>11</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre du bureau**

M<sup>me</sup> IZABELLE Véronique..... a été proclamé(e) deuxième membre du bureau et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième membre du bureau**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... 85
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... 81
- e. Majorité absolue <sup>12</sup>..... 41

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>FOIRET Franck</u>	<u>50</u>	<u>cinquante</u>
<u>GIBOURDEL Nicole</u>	<u>30</u>	<u>trente</u>
<u>LEBROS Daniel</u>	<u>1</u>	<u>un</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>13</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité absolue <sup>14</sup>..... \_\_\_\_\_

<sup>10</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

<sup>11</sup> La majorité relative correspond au plus grand nombre de voix obtenues par un candidat par rapport aux autres.

<sup>12</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>13</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>14</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

*h*

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>15</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... \_\_\_\_\_
- e. Majorité relative <sup>16</sup>..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième membre du bureau**

M FOIRET Franck..... a été proclamé ~~(e)~~ troisième membre du bureau et immédiatement installé ~~(e)~~.

**4. Modalités de dépôt des listes pour l'élection des commissions réglementaires**

Le Président a rappelé que c'est à l'assemblée délibérante de fixer les conditions de dépôt des listes pour la création de la commission d'appel d'offres (ci-après CAO) et la commission de délégation de service public (ci-après CDSP).

Les conditions de dépôt étaient inconnues à l'ouverture de la présente séance. Le Président a proposé que le dépôt des listes s'opère auprès de lui, immédiatement après l'adoption des modalités de dépôt, et juste avant de procéder à l'élection des membres de la CAO et de la CDSP.

Le Président a invité le conseil communautaire à délibérer les modalités particulières de dépôt des listes.

Le conseil communautaire a approuvé..... à l'unanimité..... (~~la majorité~~ ou l'unanimité) des suffrages exprimés.

**5. Election des commissions réglementaires liées à la Commande Publique**

Le Président a rappelé les règles applicables à l'élection des 2 commissions réglementaires liées à la commande publique :

- pour chaque commission, il faut élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- les membres sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin secret, de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT),
- si une seule liste a été déposée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président (article L.2121-21 du CGCT avant dernier alinéa).

**5.1 Election de la CAO**

Le Président a invité le conseil communautaire à constituer une commission d'appel d'offres permanente, pour la durée du mandat. Le Président a informé l'assemblée que :

1.....<sup>17</sup> liste ~~(e)~~ a ~~(ont)~~ été déposée ~~(s)~~,

<sup>15</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.  
<sup>16</sup> La majorité relative correspond au plus grand nombre de voix obtenues par un candidat par rapport aux autres.

*Jr*

**Liste 1 :**

Candidats TITULAIRES	Candidats SUPPLEANTS
HOYE Patrice	DUMENIL Annie
ALIGNY Jean-françois	DOUILLET Jérôme
DOULET Marie-Louise	THEVENOT Jean-Pierre
POLINSKI Luc	BAILLET Pascal
LEBALLEUR Jacques	CHANGEUX Christine

**Liste 2<sup>18</sup>, le cas échéant :**

Candidats TITULAIRES	Candidats SUPPLEANTS

**Liste 3<sup>19</sup>, le cas échéant :**

Candidats TITULAIRES	Candidats SUPPLEANTS

**5.1.1 Déroulement du scrutin :**

Le conseil communautaire a accepté....., à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2 options (rayer la mention inutile):**

- Une seule liste ayant été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'avant-dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT.
- ~~Plusieurs listes ont été présentées, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des membres de la CAO.~~

**5.1.2 Résultats du scrutin<sup>20</sup>**

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c]..... \_\_\_\_\_
- e. Quotient électoral <sup>21</sup>..... \_\_\_\_\_

<sup>17</sup> Indiquer le nombre.  
<sup>18</sup> Ne pas remplir, si une seule liste est présentée.  
<sup>19</sup> Ne pas remplir, si une seule liste est présentée.  
<sup>20</sup> Ne pas remplir si une seule liste est présentée.  
<sup>21</sup> = Nombres de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

*n*

Listes	Voix obtenues	Sièges attribués au quotient électoral	Reste	Siège attribué au plus fort reste

**5.1.3. Proclamation de l'élection des membres de la CAO**

Ont été proclamé(e)s élus membres de la CAO et immédiatement installé(e)s, les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
HOYE Patrice	DUMENIL Annie
ALIGNY Jean-François	DOUILLET Jérôme
DOULET Marie-Louise	THEVENOT Jean-Pierre
POLINSKI Luc	BAILLET Pascal
LEBALLEUR Jacques	CHANGEUX Christine

**5.2 Election de la CDSP**

Le Président a invité le conseil communautaire à constituer une commission de délégation de service public permanente, pour la durée du mandat. Le Président a informé l'assemblée que :

.....<sup>22</sup> liste(s) a (ont) été déposée(s),

**Liste 1 :**

Candidats TITULAIRES	Candidats SUPPLEANTS
TASSE Yves	THEVENOT Jean-Pierre
DUBOC Jean-Claude	GUILLOT Françoise
GIBOURDEL Nicole	VIMONT René
FOLLIN Stéphane	CHAUVENNY Jean-Louis
BILLIEZ Pierre-Luc	LEGROS Daniel

**Liste 2<sup>23</sup>, le cas échéant :**

Candidats TITULAIRES	Candidats SUPPLEANTS

Liste 3<sup>24</sup>, le cas échéant :

Candidats TITULAIRES	Candidats SUPPLEANTS

5.2.1 Déroulement du scrutin :

Le conseil communautaire a accepté....., à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 options (rayer la mention inutile):

- Une seule liste ayant été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'avant-dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT.
- ~~Plusieurs listes ont été présentées, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des membres de la CDSP.~~

5.2.2 Résultats du scrutin

- a. Nombre de bulletins dans l'urne (votants)..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages exprimés [a - b - c]..... \_\_\_\_\_
- e. Quotient électoral <sup>25</sup>..... \_\_\_\_\_

Listes	Voix obtenues	Sièges attribués au quotient électoral	Reste	Siège attribué au plus fort reste

5.2.3. Proclamation de l'élection des membres de la CDSP

Ont été proclamé(e)s élus membres de la CDSP et immédiatement installé(e)s, les membres titulaires et suppléants suivants :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
TASSE Yves	THEVENOT Jean-Pierre
DUBOC Jean-Claude	GUILLIOT Françoise
GIBOURDEL Nicole	VIMONT René
FOLLIN Stéphane	CHAUVENSY Jean-Louis
BILLÉZ Pierre-Luc	LEGROS Daniel

<sup>22</sup> Indiquer le nombre.

<sup>23</sup> Ne pas remplir, si une seule liste est présentée.

<sup>24</sup> Ne pas remplir, si une seule liste est présentée.

<sup>25</sup> = Nombres de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir.

*n*

